

Dans la salle de délibération du conseil municipal, il y a une statue de plâtre, une Marianne, trop grande pour être mise dans la salle des mariages. Un jour, une personne du ministère de la Culture est venu voir dans quel état elle était actuellement. Satisfait de son étude, il m'a raconté son histoire et m'a envoyé l'échange de lettres de l'époque entre la municipalité jambilloise et le ministre des Beaux-Arts.

Cette Marianne est un plâtre d'après une sculpture de Jean-Antonin Injalbert (1845-1933), sculpteur connu entre autre pour les grandes sculptures ornant les piliers du pont parisien Bir-Hakeim représentant l'Électricité et le Commerce, comme celles du pont Mirabeau, le Commerce, l'Abondance, la Navigation et la Ville de Paris ainsi que la statue de Mirabeau au Panthéon

L'échange épistolaire nous apprend que le Conseil Municipal de Jambville souhaitait une photo du président de la République de l'époque, Félix Faure, mais, en réponse, le ministère des Beaux-Arts a préféré nous offrir une Marianne !

---

### Lettre 1

Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

Monsieur le Ministre,

Le conseil Municipal de Jambville serait heureux que le portrait de Monsieur le Président figurât dans la salle de la Mairie.

Pour répondre à ce désir, je me permets, Monsieur le Ministre, à venir solliciter de votre bienveillance, la concession d'un portrait officiel de M. Félix Faure, notre très vénérable Président.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon plus profond respect.

(signé) Le Maire de Jambville

Jambville, le 30 novembre 1896

---

### Lettre 2

Préfecture de Seine-&-Oise, 22° division, 1er bureau

Versailles, le 5 décembre 1896

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, une lettre de M. le Maire de Jambville, tendant à obtenir la concession du portrait officiel de M. le Président de la République qui serait placé dans une salle de la mairie suivant le désir exprimé par le conseil municipal de cette commune.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, d'appeler votre bienveillante attention sur la demande ont il s'agit et de vous prier de vouloir bien lui réserver, s'il est possible, l'hommage de mon respectueux dévouement.

(signé) Le Préfet de Seine-et-Oise

(adressé à)

Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts

---

### Lettre 3

Ministère de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes, Beaux-Arts. Travaux d'Art  
Musées Expositions

ARRÊTÉ

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts arrête : un exemplaire en plâtre du buste

de la République (2) grandeur) d'après le modèle de M. Injalbert est accordé pour la décoration de la mairie de Jambville (Seine et Oise)

La dépense résultant du moulage de ce buste, soit trente sept francs cinquante centimes (37f 50) est imputable sur le crédit des travaux d'état.

Paris le 12 décembre 1896

.....  
**Lettre 4**

Ministère de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes, Direction des Beaux-Arts.

Palais-Royal, le 12 décembre 1896

Monsieur de Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'accorder un buste de la République à la Commune de Jambville pour la décoration de sa Mairie.

Ce buste sera prochainement expédié à M. le Maire de Jambville contre remboursement des frais d'emballage et de transport ; je vous prie de lui en donner avis.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

(signé) Le Ministre de l'Instruction publique des Beaux-Arts et des cultes. Pour le Ministre et par autorisation, le Directeur des Beaux-Arts

(adressé à) M. le Préfet de Seine et Oise

.....  
**Lettre 5**

Ministère de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes, Direction des Beaux-Arts.

Palais-Royal le 12 décembre 1896

Je vous prie de faire exécuter et expédier contre remboursement des frais d'emballage et de transport à M. le Maire de Jambville (Seine et Oise) un exemplaire en plâtre (2ème grandeur) du buste de la République d'après le modèle de M. Injalbert.

Vous voudrez bien m'aviser de cette expédition et porter la dépense résultant du moulage (soit 37f 50) au compte du Bureau des Travaux d'Art, Musées et Expositions.

Agréez, M. l'assurance de ma considération distinguée.

(signé) le Directeur des Beaux-Arts

.....  
**Lettre 6**

Entreprise de Moulage Jean Pouzadoux & Fils 45 rue Monsieur-le-Prince Fournisseurs des ministères de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts et de la Ville de Paris, mouleurs du Musée National de sculpture comparée du Trocadéro

Paris le 16 décembre 1896

Monsieur le directeur, en exécution des ordres contenus e votre honoré du 12 courant un exemplaire du buste de la République grandeur N°2 modèle Injalbert sera expédiée demain 19 contre remboursement des frais d'emballage et de transport à Monsieur le Maire de Jambville Seine et Oise.

Le montant du moulage sera porté au compte du Bureau des travaux d'Art, Musées et expositions. Daignez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mon respect et de mon dévouement.

.....  
**Lettre 7**

Paris le 19 octobre 1896,

Ministère de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes, Direction des Beaux-Arts.

M. le maire, j'ai l'honneur de vous prévenir que le buste de la République mis à votre disposition par M. le Ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes pour la décoration de la mairie de Jambville vous est expédié aujourd'hui contre remboursement des frais d'envoi.

Je vous prie de signer et de renvoyer à la Direction des Beaux-Arts le récépissé ci-joint dès que le buste en question vous sera parvenu.

Agrérez, M. le maire, l'assurance de ma considération très distinguée

(signé) Le Directeur des Beaux-Arts

.....  
**Lettre 8**

Je, soussigné, maire de Jambville, reconnais avoir reçu, en bon état, de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, colis contenant un buste en plâtre de la République. Je déclare en outre avoir payé, contre livraison du dit colis, la somme de vingt-un francs cinq centimes, se divisant ainsi : Frais d'emballage, 19 f 20, frais de transport, 1 f 85, Total, 21 f 05.

A Jambville, le 28 Décembre 1896

.....  
Retranscrit Par Monsieur Alain Huré.